**DÉCISION**
**CONCLUSION DU MARCHÉ N°2023/37 RELATIF AUX CONTROLES EXTERIEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE TREMBLAY-LES-VILLAGES – ACHERES**
**SECTEUR OUEST**
1.1 MARCHES PUBLICS

GS/FG/JLC/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2023-099

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2022360-0002 du 26 décembre 2022,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique,*
***Vu** le 6° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés ou accords-cadres de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*
***Vu** le projet de contrat,*

**Considérant** qu'une consultation a été engagée le 13 mars 2023 pour la réalisation des contrôles extérieurs dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay-les-Villages – Achères (secteur ouest),
**Considérant** que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 215 000,00 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,
**Considérant** qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 22 mai 2023 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché n°2023/37 relatif aux contrôles extérieurs dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay-les-Villages – Achères SECTEUR OUEST à la société SATER, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** le marché n°2023/37 relatif aux contrôles extérieurs dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay-les-Villages – Achères SECTEUR OUEST, avec la société SATER, sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires pour un montant estimatif de 45 576,00 € HT, et pour une durée estimative de 11 mois.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SATER.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 06/06/2023

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Agglo

**Frédéric GIROUX**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 06/06/2023